

Ornia Rhône Provence

Exposition-bourse d'oiseaux de cage – Carpentras 2019

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous inviter à participer à notre bourse « Avicorama », qui se tiendra du samedi 5 octobre au dimanche 6 octobre 2019 à la nouvelle halle florale du marché-gare de Carpentras (Vaucluse) : entrée aux barrières du marché-gare, halle au fond du parking (anciennement Ets Sica Edelweiss).

REGLEMENT CLASSE DE VENTE

ENGAGEMENT : La bourse est ouverte à tous les oiseaux de classes U.O.F. selon réglementation sanitaire en vigueur, sans distinction d'affiliation, bagués au diamètre réglementaire et au numéro de souche de l'éleveur. Les inscriptions peuvent s'effectuer sur le formulaire ci-joint **jusqu'au mardi 24 septembre 2019 inclus**, dans la limite des places disponibles :

- par courrier traditionnel (**ORNIA RHÔNE PROVENCE - 2445 CHEMIN DES ESCAMPADES - 84170 MONTEUX**).
- ou par courriel à l'adresse ornia.rp@gmail.com

Les oiseaux proposés à la vente devront présenter un **réel intérêt pour l'élevage** et être **de santé irréprochable** (dans le cas contraire, ils seront refusés à l'engagement).

L'âge accepté est **celui du concours plus 3 ans**, sauf pour les grandes perruches ou perroquets où il est accepté l'âge du concours plus **5 ans**. Les organisateurs se réservent le droit d'écarter tout oiseau qui ne répond pas à ces critères.

Les agapornis ainsi que toutes autres espèces agressives seront logés individuellement.

Veillez respecter strictement les délais d'inscription et bien préciser sur votre feuille l'espèce, le sexe, la variété et le numéro de bague de chaque oiseau (un oiseau non disponible pourra être remplacé par un oiseau identique le jour de l'engagement, seul le numéro de bague étant modifié).

Merci de nous informer au plus vite avant le début de l'exposition des oiseaux qui seront absents.

Aucun oiseau non inscrit dans les délais exigés ne sera accepté au moment de l'engagement.

Il sera prélevé 10% sur le montant de la vente.

Si, lors de l'engagement, vous voyez un oiseau que vous souhaitez acquérir, vous pouvez le réserver en déposant un chèque de caution. L'oiseau vous sera attribué si aucun bénévole de l'organisation ne souhaite l'acheter. Si c'est le cas, votre chèque de caution vous sera rendu.

Arrêt des ventes le dimanche 06/10 à 17h00.

PROGRAMME DE L'EXPOSITION :

- **Enlogement : vendredi 04 octobre de 17h00 à 20h00 (impératif)¹**
- Ouverture au public : samedi 05/10 de 10h00 à 18h dimanche 06/10 de 10h à 18h00
- Retrait des oiseaux : dimanche 06/10 à partir de 18h15 par ordre d'éloignement des départements.

DISPOSITIONS EN FAVEUR DES BENEVOLES DE L'ORGANISATION PRESENTS AU MOINS UN JOUR DE L'EXPOSITION ET/OU AYANT PARTICIPE AUX JOURNEES D'ENTRETIEN DU MATERIEL ASSOCIATIF:

- Pourcentage de prélèvement sur les ventes réduit à 7%
- Possibilité de réserver dès la fin de l'engagement les oiseaux qui les intéressent

¹ Si vous avez un problème de déplacement, veuillez nous avertir pour trouver un arrangement.

FORMALITES SANITAIRES ET LEGALES :

Sous réserve de toute modification de la réglementation sanitaire en vigueur :

- Un certificat de provenance sera demandé par l'organisation aux D.D.P.P. concernées.
- Vous devez fournir une déclaration sur l'honneur attestant que vous n'avez pas participé à une manifestation internationale dans les 30 jours qui précèdent la manifestation et que votre élevage est confiné en permanence. Vous signerez cette déclaration lors de l'encagement. Dans le cas contraire, vous devez fournir un certificat vétérinaire de moins de 5 jours.
- Les oiseaux protégés dont la détention est réglementée devront être accompagnés des autorisations nécessaires à leur présentation (certificat de capacité... Contactez-nous si vous avez des doutes).
- Les oiseaux inscrits à l'i-Fap devront être accompagnés de leur attestation d'inscription.
- Un contrôle vétérinaire obligatoire sera effectué lors de l'encagement. L'organisation se réserve le droit de refuser tout oiseau présentant des signes cliniques de maladie ainsi que tous les oiseaux du même élevage.

<u>CHARTRE DE QUALITE</u>

ORNIA respectera la charte des manifestations organisées par l'Union Ornithologique de France adoptée par les Présidents de région le 22 avril 2006 et modifiée le 27 mai 2006.

ORNIA s'engage à utiliser uniquement des cages conformes au bien-être animal.

Toute participation à l'exposition entraîne l'acceptation sans réserve du règlement intérieur ci-dessus.

Pour tout renseignement complémentaire :

ornia.rp@gmail.com

Tél. : Jean-Paul Helliott (Président) : 06 15 12 65 24